

Santé nationale et du Bien-être social. Voudrait-il amorcer des entretiens avec ses homologues des diverses provinces en vue d'assurer des médicaments gratuits aux vieillards qui touchent le supplément de la vieillesse? Toutes les provinces ne peuvent pas participer aux dispositions du régime d'assistance publique du Canada, qui ne donne pas toujours les résultats espérés.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Cela n'est pas exact, à mon avis. A ma connaissance, toutes les provinces participent au régime d'assistance publique du Canada, dont les dispositions permettent notamment d'assurer ces paiements au besoin. Frais médicaux et médicaments s'y trouvent inclus.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉTOURNEMENT DES EAUX DES BAIES D'HUDSON ET JAMES

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Ma question s'adresse au ministre d'État de la Saskatchewan, monsieur l'Orateur. Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'emploie-t-il activement, de concert avec le ministère de l'Énergie et des Ressources de l'Ontario, à la mise au point du vaste programme proposé et qui consisterait à capter les eaux du bassin de la baie d'Hudson et de la baie James, dans le nord-ouest de l'Ontario, pour les détourner vers le lac Supérieur?

Une voix: La question est vieille de dix ans.

M. l'Orateur: Je ne sais pas à quel point la question du député est urgente. On pourrait très bien la discuter à l'heure de l'ajournement. S'il y a urgence, je serais heureux qu'on lui accorde la priorité à dix heures.

M. Penner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous signale respectueusement que cette question est très urgente. Je reviens tout juste de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Une grande partie de la population indienne ainsi que les administrateurs du camp de tourisme ont entendu parler de la possibilité d'un vaste programme de détournement des eaux. Ils craignent et ne sont pas sûrs...

Une voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: Le ministre voudra peut-être répondre à dix heures.

LA PEINE CAPITALE

LES MOTIFS DU SURSIS AU DÉNOMMÉ BORG

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné l'agitation du public au sujet du sursis accordé à Borg, je pose cette question très sérieusement. Le très honorable représentant ne pense-t-il pas que cela aiderait le public à comprendre les motifs inspirant l'octroi d'un sursis si l'on pouvait en expliquer le contexte à la nation et dire, par exemple, s'il y a eu une recommandation de la part du jury ou s'il est intervenu des considérations psychologiques et psychiatriques?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je suis prêt à soumettre l'affaire au solliciteur général. Je remercie le député de sa question. Je pense que les motifs seraient plus apparents si la Chambre voulait bien se souvenir qu'à l'époque où la loi actuelle sur la peine capitale a été adoptée, le premier ministre et le solliciteur général d'alors ont fait, au nom du gouvernement une déclaration très claire précisant que cela n'avait rien à voir avec l'usage que peut faire le cabinet de la prérogative royale.

On a fait remarquer qu'on pouvait y recourir quand, par exemple, le jury recommandait la clémence, comme il l'a fait dans le cas auquel le député fait allusion.

LA POSSIBILITÉ D'UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Stan Schumacher (Palliser): A-t-on donné des instructions à la Commission nationale de libération conditionnelle au sujet de la possibilité que Borg soit libéré conditionnellement dans dix ans environ?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES STUPÉFIANTS

LA MARIJUANA—TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il dire à la Chambre s'il voit d'un bon œil la résolution adoptée hier par la Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation et qui demande au gouvernement fédéral de faire relever la réglementation de la marijuana de la loi des aliments et drogues plutôt que de la loi sur les stupéfiants?